

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous présenter la plus récente édition de notre bulletin municipal. Vous y trouverez de l'information pertinente concernant votre municipalité ainsi que quelques décisions prises par le conseil municipal.

Récemment, les gens nous ont beaucoup parlé de la fermeture pour une période indéterminée de la scierie Tembec. À cet effet, j'ai rencontré le ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, le 22 mars dernier pour lui exposer la situation de Senneterre. Une discussion très franche a eu lieu sur le modèle forestier à privilégier pour assurer notre avenir économique. Il y a deux prérogatives importantes : les mètres cubes de bois équivalents à la consommation des deux usines doivent être sciés à Senneterre et nous devons protéger les emplois. Le ministre, qui était accompagné du député d'Abitibi-Est, M. Guy Bourgeois, a été très réceptif à nos demandes. Soyez assurés que la Corporation de développement économique et le conseil municipal continueront à travailler sans relâche pour que le modèle industriel qui perdurera chez nous soit moderne, innovant et tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite une belle période printanière et profitez bien des belles journées qui s'en viennent.

Jean-Maurice Matte, maire



Le 6 avril dernier, une 1^{re} rencontre de préparation des célébrations du 100^e anniversaire de Senneterre a eu lieu à l'hôtel de ville. Vingt-cinq personnes ont échangé sur leurs visions et thématiques importantes de cet événement. Un comité provisoire sera formé en mai. Si vous avez un intérêt à en faire partie, nous vous invitons à communiquer avec nous à info@ville.senneterre.qc.ca.

L'HISTOIRE DE SENNETERRE PAR LE CHEMIN DE FER



L'histoire de Senneterre
par le chemin de fer

Pour une 3^e année, la Corporation de développement économique de Senneterre (CDE), en collaboration avec Via Rail, la Société d'histoire de Senneterre, la Pourvoirie du Lac Faillon et les Transports Létourneau sont très heureux de vous offrir un forfait en train à la Pourvoirie du Lac Faillon. Il reste seulement quelques places de disponible. Pour plus d'informations, contactez-nous au

819 737-2296, poste 222. Le coût est de 70 \$ par adulte et de 50 \$ pour les enfants de 11 ans et moins, comprenant l'aller en train, le guide, le brunch à la pourvoirie, le retour en autobus et la visite des locaux de la Société d'histoire.

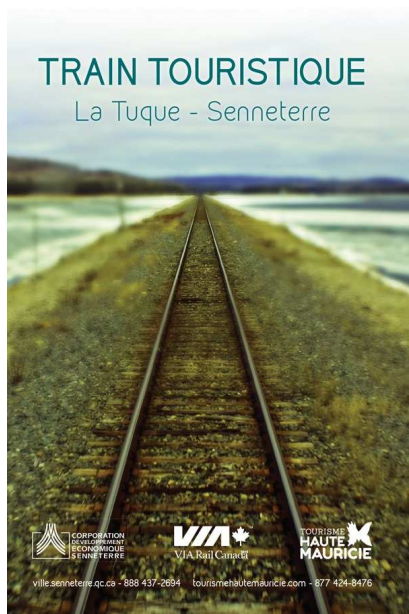
Lors de la soirée des prix Major Desjardins 2016 de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, événement visant à mettre en évidence l'industrie touristique de la région, la CDE s'est mérité la mention du jury pour son activité « L'histoire de Senneterre par le chemin de fer ».



LES
PRIX
MAJOR
DESJARDINS 2016

LAURÉAT PRIX DU JURY
CDE de Senneterre, L'histoire de Senneterre par le chemin de fer

TRAIN SENNETERRE – LA TUQUE



Pour une 2^e année, la Corporation de développement économique de Senneterre et Tourisme Haute-Mauricie vous invitent à prendre le train et à visiter la ville voisine. Le coût du billet de train aller-retour est de 84 \$ plus taxes. Par la suite, vous pourrez choisir votre hébergement, votre moyen de transport et vos activités. En nouveauté cette année, vous pourrez choisir un forfait offert par le Groupe Voyage Québec. La brochure 2016 sera disponible sous peu.

BROCHURE COMMERCIALE



La 6^e édition de la brochure commerciale est maintenant disponible. Ce sont près de 60 entreprises et organismes qui y ont adhéré et qui, par le fait même, encouragent l'achat local. N'oubliez pas de la feuilleter et d'utiliser les différents coupons. Achetez ici, c'est investir ici!

EMPLOIS D'ÉTÉ

La Ville de Senneterre et quelques organismes municipaux sont à la recherche de candidats pour combler des postes d'étudiants pour l'été 2016. Que ce soit pour le Festival forestier, le Bureau d'information

touristique ou les camps de jour, vous êtes invités à poster ou apporter votre curriculum vitae à l'hôtel de ville ou l'envoyer par courriel à info@ville.senneterre.qc.ca en spécifiant que vous recherchez un emploi d'été.

LE GALA DES MIROIRS

La Ville de Senneterre sera l'hôte du 15^e gala des Miroirs ayant pour thème « L'implication dont vous êtes le héros ». Depuis 2001, l'événement fait la promotion d'une image positive de la jeunesse et met en valeur les jeunes de 12 à 35 ans de la MRC de La Vallée-de-l'Or qui contribuent au développement de leur communauté.

Le 11 juin, le gala sera présenté à l'École secondaire La Concorde, sous la présidence d'honneur d'une jeune femme de Senneterre, Marie-Chantal Fiset. Celle-ci se démarque par sa créativité, son implication dans son milieu et par ses qualités entrepreneuriales, elle qui a mis sur pied son entreprise Publicité Marie C.

Lors de la soirée récompense, une vingtaine de prix seront décernés à des jeunes âgés entre 12 et 35 ans dans différentes catégories telles que bénévolat, arts et culture, sports et loisirs, ainsi que politique. À ces prix s'ajouteront des bourses totalisant près de 1 800 \$. Les différentes catégories seront séparées en deux groupes d'âge, soit 12 à 17 ans et 18 à 35 ans.

Des entreprises et organismes de la MRC de La Vallée-de-l'Or seront également récompensés dans trois catégories pour leur implication envers les jeunes. Finalement, le prix Image-Bâtitseur récompensera une personne qui a largement contribué au rayonnement de la jeunesse dans la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Les personnes désirant soumettre une candidature peuvent le faire dès maintenant, et jusqu'au 5 mai. Les formulaires sont disponibles sur le site web du Conseil territorial jeunesse au www.ctjae.qc.ca ou en personne aux endroits suivants :

- ♦ Au Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est — Malartic, Senneterre et Val-d'Or;
- ♦ Dans les écoles secondaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.



PERMIS DE BRÛLAGE

Les permis de brûlage sont émis gratuitement pour le nettoyage de vos terrains, et ce, tout au long de l'année. Ceux-ci sont émis quotidiennement selon le danger d'incendie identifié par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Quelques règles de sécurité à observer avant d'allumer un feu :

- ♦ De préférence, attendre en début de soirée, après la tombée du vent, avant de procéder à l'allumage;
- ♦ Amasser les branches et résidus en tas d'une dimension maximale de 10 pieds de large par 10 pieds de long par 5 pieds de haut;
- ♦ Allumer un seul amas à la fois;
- ♦ S'assurer que le feu est éloigné des fils électriques et des bâtiments;
- ♦ Porter une attention particulière à la direction des vents;
- ♦ Apporter à proximité du feu un boyau d'arrosage et des outils manuels (pelle et râteau) pour intervenir au besoin;
- ♦ Humecter le contour de l'amas de branches et résidus;
- ♦ Assurer une surveillance constante;
- ♦ Éteindre bien le feu avant de quitter les lieux.

Important! Les feux de foin sont strictement interdits sous peine d'amende en raison du danger qu'ils représentent.

Pour obtenir gratuitement ce permis, veuillez contacter la réception de l'hôtel de ville de Senneterre au 819 737-2296, poste 201. À noter que la Ville n'émet pas de permis les fins de semaine et les jours fériés.

Site recommandé : sopfeu.qc.ca

DONS AUX ORGANISMES



Lors de la séance du conseil municipal du 7 mars 2016, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte a remis un chèque de 300 \$ à Mme Éloïse Prévost, représentante de l'École secondaire La Concorde pour le Gala Méritas.



Lors de la séance du conseil municipal du 15 février 2016, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte a remis un chèque de 4 000 \$ à M. Jean-Paul Dubé, président et M. Claude Chartrand de la Société d'histoire de Senneterre, pour leurs activités.



Lors de la séance du conseil municipal du 7 mars 2016, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte a remis un chèque de 500 \$ à Mme Marie-Ève Martel, représentante de l'École secondaire La Concorde pour la finale locale de Secondaire en spectacle.

FORMATION À SENNETERRE DE PREMIERS SOINS – GÉNÉRAL

La Ville de Senneterre offre à la population une formation de Premiers soins – Général à la piscine du Centre Aqua-Spec les 14 et 15 mai 2016. Cette formation est intéressante pour tous les jeunes entraîneurs sportifs ne détenant pas nécessairement de qualifications officielles, pour tous les responsables d'activités et serait aussi un atout dans un curriculum vitae d'étudiant. Condition préalable : avoir 14 ans et plus. Inscription au coût de 75 \$ avant le 2 mai 2016 sur le site Internet, section Loisirs et Sports, onglet Inscription en ligne. Pour toute information, communiquez avec Mme Isabelle Servant, animatrice-monitrice aquatique, au 819 737-2296, poste 501 ou iservant@ville.senneterre.qc.ca.

PROJET DE LOI 86 TOUCHANT LA GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté, lors de sa séance du 4 avril 2016, une résolution apportant des commentaires au projet de loi 86 touchant la gouvernance des commissions scolaires. Ce projet de loi propose des changements majeurs qui touchent la démocratie scolaire et le modèle de gouvernance des commissions scolaires.

Rappelons qu'en mars 2016, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) a adopté à la majorité un mémoire rédigé en collaboration avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et la Commission scolaire Western Quebec.

Sans se dissocier de son contenu, la Ville de Senneterre n'a pas appuyé la résolution de la MRCVO et adopte sa propre position et demande au gouvernement du Québec :

- ♦ De faire de la réussite éducative et de la persévérance scolaire de tous les élèves sa priorité en éducation;
- ♦ D'entamer un processus de consultation menant à une politique nationale sur l'éducation où l'enfant serait au cœur de celle-ci;
- ♦ De porter une attention particulière aux préoccupations municipales en effectuant des consultations territoriales pour toutes décisions en matière d'éducation;
- ♦ De maintenir le processus électoral pour les commissions scolaires et que la prochaine élection soit tenue simultanément avec les prochaines élections municipales, soit le 5 novembre 2017;
- ♦ De prendre toutes les mesures nécessaires pour valoriser la démocratie scolaire et tous les moyens pour augmenter la participation citoyenne.

ENTRETIEN DU CENTRE AQUA-SPEC

La Ville de Senneterre est à la recherche d'une personne pour effectuer, à contrat, l'entretien général et ménager du Centre Aqua-Spec. Ce contrat annuel débute en juin 2016. Nous vous invitons à manifester votre intérêt à soumissionner auprès de M. Félix Leblond, coordonnateur des loisirs, au 819 737-2296, poste 521.

PORTRAIT D'UN CONSEILLER

Dans les prochains bulletins, afin de mieux faire connaître les élus à la population, nous vous présenterons le portrait d'un conseiller municipal de la Ville de Senneterre.

Nous débutons avec **M. Sylvain Moreau, conseiller du quartier n° 6.**



Depuis quelle année siégez-vous au sein du conseil municipal?

Je suis en poste depuis novembre 2013 et j'en suis à mon premier mandat comme conseiller.

Quel est votre profil professionnel?

Président de Tourbière Sylvain Moreau. Je suis technicien forestier de formation et je compte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie forestière. J'ai occupé différents postes de supervision au sein de ce type d'entreprise. Les compétences acquises depuis plusieurs années m'ont également permis de démarrer ma propre compagnie de récolte de la tourbe. Reconnu pour ma détermination, mon esprit analytique et visionnaire m'amène à innover constamment afin de faire évoluer les choses.

Qu'est-ce qui vous a amené en politique municipale?

Le désir de m'impliquer dans ma communauté.

Qu'est-ce qui vous motive à siéger au conseil municipal?

Les nombreux défis au niveau économique dans une ville abondante de ressources naturelles et humaines.

Quels sont vos principaux dossiers au conseil municipal?

Le développement économique et le service des incendies.

Si vous aviez à décrire la Ville de Senneterre, que diriez-vous?

Une ville accueillante, dans un cadre naturel, à la fois paisible et bourdonnante d'activités.

Qu'est-ce que vous aimez dans votre municipalité?

La proximité avec la nature, les grands espaces et toutes les possibilités de développement en lien avec nos ressources naturelles.

Comment voyez-vous Senneterre dans le futur?

Une ville de référence en diversification économique et entrepreneuriale, offrant ainsi un choix d'emplois à la population.

Jusqu'à maintenant, quelle est votre plus grande réalisation en tant que membre du conseil municipal

Ma plus importante réalisation a été le développement de l'industrie de la tourbe; mon implication depuis 2009 et le démarrage de ma propre entreprise dans ce domaine ont suscité beaucoup d'intérêts auprès des autres producteurs, dont Tourbières Lambert qui a annoncé sa venue prochainement et il est fort à parier que d'autres viendront aussi.

FAÎTES-LE ET ILS VIENDRONT!

Quel projet ou quel dossier souhaitez-vous voir réaliser?

Poursuivre le développement de nos tourbières et en faire une expertise régionale.



RENCONTRE AU SOMMET MATTE — PICARD — CODERRE

Le 24 mars dernier, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte, a rencontré, à l'hôtel de ville de Montréal, le maire Denis Coderre et le grand chef de l'Association des Premières Nations du Québec et du Labrador, M. Ghislain Picard. Sous l'initiative du maire de Senneterre, cette rencontre, où plus d'une vingtaine d'intervenants étaient présents, se voulait préparatoire à un forum qui aura lieu cet automne et qui regroupera les maires et dirigeants des centres d'amitié autochtone.

PISCINES RÉSIDENTIELLES

Des inspections seront effectuées cet été afin de s'assurer que les piscines sur le territoire sont sécuritaires.



Les normes de sécurité s'appliquent pour toutes les piscines, incluant les pataugeuses ou petites piscines gonflables de plus de 60 centimètres de profondeur.

Voici quelques normes à retenir :

- ♦ Si la piscine a une paroi de plus de 1,2 mètre de hauteur (1,4 mètre si elle est démontable), sa paroi agit comme clôture, il faut donc limiter seulement l'accès. Si elle est inférieure, le contour de la piscine devra être clôturé sur une hauteur minimale de 1,2 mètre. Une haie ne peut pas faire office de clôture;
- ♦ Il ne doit y avoir aucun accès direct à la piscine. Si vous sortez de la maison et n'avez aucun autre système de verrouillage à traverser avant de pouvoir plonger, ce n'est pas suffisant;
- ♦ Pour toute clôture servant à limiter l'accès à la piscine, l'espace entre les barreaux ainsi que celui entre le sol et la clôture doit être inférieur à 10 centimètres afin qu'un enfant ne puisse pas s'y glisser;
- ♦ Le dessous des paliers (galerie) annexés à la piscine doit être fermé;
- ♦ Un espace de 1,5 mètre doit être laissé libre autour de la piscine. Cela inclut la limite du terrain, les bâtiments ou les accessoires de piscine.

Plusieurs autres normes s'appliquent, pour plus d'informations veuillez contacter Mme Carol-Anne Langlois, responsable de l'urbanisme au 819 737-2296, poste 214.

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS



La Ville de Senneterre a procédé par voie d'appel d'offres public concernant l'octroi d'un contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour une période de trois ans. La Ville a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres. Suite à ce processus, la Ville de Senneterre a octroyé le contrat à GDG Environnement ltée pour les trois prochaines années.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

La date limite pour démanteler les abris d'auto temporaires (toile et structure) est le 1^{er} mai. Après cette date, les contrevenants seront passibles d'une amende minimale de 100 \$ par jour où l'abri est toujours présent sur le terrain.

- 13 avril : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 14 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Entraînement gratuit**, ÉnerGym
- 14 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Yoga**, Salle des Chevaliers de Colomb
- 16 avril : **Gala Mode du CPE Bout'Chou et Casse-Cou**, Centre Aqua-Spec
- 17 avril : **Brunch**, Club de l'Âge d'Or
- 17 avril : **Concert bénéfique de l'Ensemble Allégro**, Église St-Paul
- 18 avril : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 18 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Spinning gratuit**, Centre Aqua-Spec
- 19 avril : **Réunion annuelle Caisse Desjardins**, Salle des Chevaliers de Colomb
- 20 avril : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 21 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Entraînement gratuit**, ÉnerGym
- 21 avril : **Journée info-droits des locataires**, Maison de la famille
- 23 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Yoga parent-enfant**, Salle des Chevaliers de Colomb
- 23 avril : **Soirée dansante**, Club de l'Âge d'Or
- 24 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Bain libre familial gratuit**, Centre Aqua-Spec
- 26 avril : **Réunion annuelle Résidence funéraire de l'A-T**, Résidence funéraire de l'A-T
- 27 avril : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 28 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Entraînement gratuit**, ÉnerGym
- 28 avril : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Yoga**, Salle des Chevaliers de Colomb
- 29 avril : **Bingo printemps**, Maison de la famille
- 29 avril : **Spectacle annuel du Studio Vision Danse**, Centre Aqua-Spec
- 30 avril : **Souper bénéfique**, Club de golf ARCN
- 30 avril : **Soirée western**, Club de l'Âge d'Or
- 30 avril : **Spectacle annuel du Studio Vision Danse**, Centre Aqua-Spec
- 2 mai : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 4 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 5 mai : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Entraînement gratuit**, ÉnerGym
- 7 mai : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Initiation à la nage synchronisée**, Centre Aqua-Spec
- 7 mai : **Exposition**, Société d'histoire de Senneterre
- 7 mai : **Vins et fromages au profit du voyage étudiant**, École secondaire La Concorde
- 8 mai : **Défi Santé 5/30 Équilibre—Bain libre familial gratuit**, Centre Aqua-Spec
- 8 mai : **Exposition**, Société d'histoire de Senneterre
- 11 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 16 mai : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 18 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 25 mai : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 1 juin : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 6 juin : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 8 juin : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 20 juin : **Séance du conseil municipal**, Hôtel de ville de Senneterre
- 24 juin : **Exposition**, Société d'histoire de Senneterre
- 24 juin : **22e édition du Festival forestier de Senneterre**
- 1 juillet : **Collecte de bouteilles au profit du voyage étudiant 2017**